



Le Directeur de l'UFR SSI

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

Arrêté : 24 - 25 / 27

Article 1^{er} : le jury de Master mention Science des Données Coursus Master Ingénierie est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

M2 Coursus Master en Ingénierie						M2 Parcours Science des Données						M2 Parcours Erasmus Mundus Copernicus Master in Digital Earth						JURY DE MASTER 2 mention Science des Données	
Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours		Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours		Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours		Nom	Qualité
Nom	Qualité	Nom	Qualité			Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité		
Emmanuel FRENOD	Président	Emmanuel FRENOD	Président	Emmanuel FRENOD	Président	François SEPTIER	Président	François SEPTIER	Président	François SEPTIER	Président	Charlotte PELLETIER	Présidente	Sébastien LEFEVRE	Président	Sébastien LEFEVRE	Président	François SEPTIER	Président
Gilles DURRIEU	Membre	Gilles DURRIEU	Membre	Gilles DURRIEU	Membre	Gilles DURRIEU	Membre	Gilles DURRIEU	Membre	Gilles DURRIEU	Membre	Sébastien LEFEVRE	Membre	Charlotte PELLETIER	Membre	Charlotte PELLETIER	Membre	Charlotte PELLETIER	Membre
François SEPTIER	Membre	François SEPTIER	Membre	François SEPTIER	Membre	Claire LAUNAY	Membre	Claire LAUNAY	Membre	Claire LAUNAY	Membre	Nicolas COURTY	Membre	Nicolas COURTY	Membre	Nicolas COURTY	Membre	Gilles DURRIEU	Membre
						Ion GRAMA	Membre	Ion GRAMA	Membre	Ion GRAMA	Membre	Frédéric RAIMBAULT	Membre	Frédéric RAIMBAULT	Membre	Frédéric RAIMBAULT	Membre	Emmanuel FRENOD	Membre
						Pierre GLOAGUEN	Membre	Pierre GLOAGUEN	Membre	Pierre GLOAGUEN	Membre								
						Nicolas COURTY	Membre	Nicolas COURTY	Membre	Nicolas COURTY	Membre								
						Evans GOUNO	Membre	Evans GOUNO	Membre	Evans GOUNO	Membre								
						Audrey POTERIE	Membre	Audrey POTERIE	Membre	Audrey POTERIE	Membre								
						Emmanuel FRENOD	Membre	Emmanuel FRENOD	Membre	Emmanuel FRENOD	Membre								

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié de ses membres au moins est réunie.. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si plus de la moitié de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

À Vannes, le 16/12/2024
Le Directeur de l'UFR SSI ,

Gilles DURRIEU

* le jury comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours des deux premiers semestres, et valide les résultats .
** Lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, skype etc.)